



Direction générale de la Santé

Paris, le 2 juin 2017

## Communiqué de presse

### Entrée en veille saisonnière canicule depuis le 1<sup>er</sup> juin

**Comme chaque année, le plan national canicule, avec son premier niveau de « veille saisonnière » a été activé ce 1<sup>er</sup> juin. La première vague de chaleur passée, la Direction générale de la santé et Santé publique France rappellent les bons réflexes pour protéger sa santé et prendre soin de son entourage en cas de canicule.**

Durant la période estivale, la France peut être confrontée à des épisodes de canicule, qui se caractérisent par des températures très élevées le jour et la nuit se prolongeant au moins trois jours consécutifs.

Pour rappel, les conseils de prévention en période de canicule :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

[Le plan national canicule 2017](#) est organisé en quatre niveaux d'alerte, qui correspondent chacun à des actions de prévention et de gestion spécifiques.

Le niveau « veille saisonnière » activé ce premier juin se caractérise par la mobilisation en amont des services de l'Etat en région (préfectures, ARS...). Ceux-ci mettent en place des actions de prévention et de communication adaptées et renforcées, pour la population et particulièrement pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, isolées, en

situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...).

Chaque commune met en place un registre nominatif pour répertorier les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande. Les personnes inscrites seront contactées et suivies en cas de fortes chaleurs.

### **En 2016, quatre épisodes de vagues de chaleur pendant l'été**

En 2016, la situation météorologique a été particulièrement atypique avec une succession de quatre épisodes de vagues de chaleur entre mi-juillet et mi-septembre. Santé publique France a recensé près de 700 décès en excès lors du premier épisode de canicule (17 au 20 juillet 2016), au niveau national et dans cinq régions (Bretagne, Hauts-de-France, Centre Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire et Grand Est).

>> Consultez [les conseils de prévention et les outils élaborés par le ministère des Solidarités et de la santé et Santé publique France](#)

#### **Contacts presse :**

**DGS:** 01 40 56 84 00 ✉ [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

Twitter : @AlerteSanitaire

**Santé publique France :** 01 41 79 57 54 / 01 55 12 53 36 ✉ [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

Twitter : @santeprevention